

LE CNES REBONDIT

Grève à l'université à partir de samedi

La bataille n'est pas encore gagnée par les enseignants du supérieur. Le Conseil national de l'enseignement supérieur (Cnes) qui a difficilement démarré l'année universitaire 2006/2007, rebondit une fois de plus en appelant à trois journées de protestation, à partir du samedi 24 février et probablement à un autre mouvement de protestation de trois jours dès le 13 mars. Une décision prise lors des assemblées générales tenues dans les différents établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi, après l'échec de tout dialogue avec la tutelle, qui, évidemment n'a apporté aucune réponse aux revendications exprimées, le Cnes durcit le ton et s'engage à faire avancer son combat. Pour rappel, cinq principales



revendications sont inscrites. Il s'agit d'une augmentation spécifique des salaires des enseignants, l'élaboration d'un statut de l'enseignant-chercheur, la démocratisation de la gestion de l'université, la prise en charge des problèmes de logements des enseignants et enfin le respect des libertés syndicales. Lors de sa dernière sortie médiatique, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a fait savoir que le statut de l'enseignant est en cours d'élaboration.

Or, les enseignants du Cnes demandent à être impliqués dans ce projet et distinguer le statut du chercheur, qui ne doit pas être le même que celui de l'enseignant. Aussi pour l'augmentation des salaires qui devait intervenir dans le cadre de la

nouvelle loi sur la Fonction publique, elle risque d'être renvoyée aux calendes grecques. Contrairement au secteur de l'éducation qui a annoncé la mise à disposition d'un quota de logements au profit des enseignants des différents paliers, le département de Harraoubia n'a, jusqu'à présent, envisagé aucune issue pour le problème de logements posé avec acuité par les enseignants. Le Cnes maintient ainsi sa plate-forme de revendications et insiste pour arracher les droits de la communauté universitaire.

Un appel à la mobilisation a été adressé à l'ensemble des instituts et établissements de l'université algérienne, pour amener les pouvoirs publics à satisfaire ces revendications.

Rosa Mansouri

UNIVERSITE DE BOUMERDES

Les étudiants en LMD poursuivent leur grève et dénoncent l'UGEL

Un groupe d'étudiants du cycle LMD de la faculté des sciences de l'université M'Hamed-Bouguerra de Boumerdes s'est présenté à notre bureau pour nous remettre une copie de la déclaration dans laquelle il fustige l'organisation étudiante, l'Ugel, connue pour être proche du parti islamiste du MSP. «La faculté des sciences, ne cesse depuis plus d'une semaine, d'être l'objet de tentatives répétées d'accaparement d'un pseudo organisation, l'Ugel en l'occurrence, qui se prétend représentative des étudiants, mais en réalité elle ne représente qu'elle même», écrivent-ils avant d'exiger de cette organisa-

tion de s'abstenir de parler en leur nom. Ensuite, ils taxent, dans la même déclaration, les responsables de cette structure d'opportunistes et de manipulateurs. Plus loin, les rédacteurs de ce tract attirent l'attention de leurs camarades : «Nous interpellons les étudiants pour redoubler de vigilance afin de mettre en échec ces manœuvres malsaines». Selon nos visiteurs qui ont été chargés par le collectif étudiant de contacter les médias, les 2536 étudiants du LMD de la première et seconde année sont en grève depuis le 13 février et ont boycotté les examens prévus en début de semai-

ne, pour réclamer les moyens pédagogiques conformes au niveau exigé par la nature des filières. «Nous suivons un système classique accéléré, mais avec des implications du système LMD», proteste l'un d'eux.

Son camarade précise «les enseignants ne sont même pas au courant du système LMD et ne possèdent pas, par conséquent de qualification pour nous dispenser les cours.» Tous ces problèmes ont été, selon nos visiteurs exposés à un groupe de travail dépeché par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Par ailleurs, les gré-

vistes ont décidé de passer leurs examens la semaine prochaine «et si rien ne sera fait pour la prise en charge de nos problèmes, nous continuerons notre grève», menacent-ils. Le groupe qui nous a rendu visite précise que contrairement aux membres de l'Ugel qui s'incrument dans leur protestation pour demander l'annulation du système LMD, eux, ils exigent son maintien et surtout son amélioration. «Les gens de l'Ugel n'ont pas les capacités pour suivre ce cycle qui rehaussera, s'il est mieux pris en charge, le niveau de la formation universitaire», estime le groupe.

Abachi L.

OUVERTURE

DU CAPITAL DE L'ENIP

Les repreneurs seront connus aujourd'hui

L'ouverture des plis techniques relatifs à la privatisation de l'Enip (Entreprise nationale de la pétrochimie) doit avoir lieu aujourd'hui.

Le syndicat d'entreprise s'oppose à cette ouverture de capital et exige le rattachement de l'Enip au groupe Sonatrach.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) -

On devrait connaître incessamment les entreprises candidates à l'entrée dans le capital de l'Enip. L'ouverture des plis des offres techniques doit se dérouler aujourd'hui à Alger. C'est en effet ce que nous avons appris hier auprès de la direction générale de l'Enip, dont le siège est à Skikda. A l'heure actuelle, très peu d'informations ont filtré sur les éventuels repreneurs. Mais du côté de la DG, on fait état de soumissions déposées par Almet et Gamma, deux consortiums moyen-orientaux. Mais quelle que soit sa nationalité, le repreneur deviendra majoritaire puisqu'il possédera un minimum de 51% du capital de l'Enip. Il aura également le privilège d'assurer le management de l'entreprise comme le stipule l'article 10 du cahier des charges qui régit les modalités de l'opération d'ouverture de capital. Si les pouvoirs publics ont récemment décidé de renforcer le monopole de la Sonatrach sur le domaine pétrolier et gazier, à travers les amendements introduits à la loi sur les hydrocarbures, ce n'est vraisemblablement pas le cas pour celui de la pétrochimie. Cette dernière étant considérée comme le parent pauvre du secteur de l'énergie. Au niveau de la tutelle, le partenariat, pour ne pas dire la cession, reste l'unique solution retenue.

Un choix dénoncé par le syndicat d'entreprise qui évoque «le bradage» de l'Enip. «A la veille de l'ouverture des plis de l'ouverture du capital de la société, le conseil du syndicat national Enip, réuni le 19 février 2007, dénonce systématiquement la décision de bradage de l'unique entreprise de pétrochimie du pays qui connaît actuellement une conjoncture favorable en matière de vente de ses produits», est-il indiqué dans un communiqué de ce syndicat affilié à l'UGTA. Un syndicat qui fait état de «résultats records» au cours de l'exercice 2006. «Les travailleurs et leurs représentants demandent aux instances supérieures du pays d'intervenir afin d'arrêter ce processus d'ouverture du capital avec une part de participation de plus de 51% pour les repreneurs. Au ministre de tutelle de procéder à la réintégration de la société Enip et de ses filiales (Actim et Medco) à la société mère Sonatrach qui constitue le seul patrimoine pétrochimique source de richesses, d'emplois et de plus-values.

T. H.

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

«Il y a loin de la coupe aux lèvres»

En mai prochain, se tiendront à Alger les assises nationales de la réforme de l'université. L'information nous a été donnée par le directeur de la formation du département de Harraoubia, qui met sur le compte du «déficit en communication» la difficile progression du LMD, trois ans après son instauration, ce qui laisse supposer que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) est à la recherche du mode d'emploi

Saïda Azzou - Alger (Le Soir) - C'est un beau discours qui a été développé, lundi en fin de journée, par le directeur de la formation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique lors de la conférence de presse qu'il a animée au siège du ministère. A l'ordre du jour de cette rencontre boudée par la majorité des quotidiens parce qu'organisée à une heure tardive : la réforme de l'enseignement supérieur. Plus précisément le nouveau système qui

régira les universités et les écoles dès la prochaine entrée universitaire. Une année qui, selon M. Haouchine, verra la consécration du système LMD (licence, maîtrise, doctorat) avec l'inscription aux masters de la première promotion ayant opté pour le système LMD. «C'est une réalité, et les universités sont en train de préparer les cahiers des charges», soutient le directeur de la formation. Une réalité difficilement palpable sur le terrain. 10 filières en 2004 contre 12 en

2006. Soit 130 licenciés en 2004 contre 770 en 2006. Dérisoire quand on sait que 900 000 étudiants sont inscrits à l'université algérienne. Timide, le système LMD ne semble pas séduire grand monde.

Si bien que trois ans après son instauration, le ministère décide d'organiser en mai prochain les assises nationales de la réforme, avec comme objectif «un échéancier» pour que toutes les universités, instituts et grandes écoles basculent et optent pour ce système voulu pour réformer l'université et, dit-on, inspiré des résultats des travaux de la commission nationale de la réforme de l'éducation et adopté en Conseil des ministres en avril 2000.

Une réforme que le conférencier rappelle aux journalistes pré-

sents avant de justifier le peu de succès du système LMD par le déficit en communication. Un déficit que le MESRS compte, selon le conférencier, pallier avec l'aide des médias. «Les étudiants et même certains enseignants n'ont pas toute l'information concernant le LMD», se désole le directeur de la formation auprès duquel se tenait le chargé de l'information et de la communication.

Et c'est donc tous les mérites du LMD qui sont évoqués lors de cette conférence de presse, au cours de laquelle sont mis en exergue les moyens «colossaux» débloqués par l'Etat pour rendre performantes nos universités. Dont une partie est appelée à se transformer en pôle d'excellence pour accueillir les bacheliers les plus méritants. Les

autres pourront se spécialiser selon leur souhait et leur capacité et non selon des orientations. Fini donc aussi le problème des programmes élaborés par la tutelle, chaque université peut établir le sien en tenant compte de l'environnement. Le système de modules sera remplacé par celui des crédits. 180 crédits sont nécessaires pour l'obtention d'une licence. Il faut savoir qu'un crédit équivalait à des unités d'enseignement et des heures de travail. Concernant la revalorisation de la ressource humaine et en réponse à notre question, le directeur de la formation indique qu'un statut particulier de l'enseignement a été élaboré avec tous les partenaires sociaux. Dont le Cnes qui appelle à une grève le samedi 24 février.

S. A.